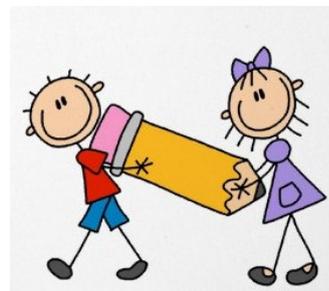


ASP — L'ILLETTRISME

« La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. L'éducation nationale est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture. La refondation de l'École, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité et le soutien porté aux associations et mouvements d'éducation populaire permettent d'avancer dans ce domaine ».



“ Comment prévenir l’installation future de situations d’illettrisme chez les élèves actuels ? ”

❖ QU'EST-CE QUE L'ILLETTRISME ?

L'illettrisme désigne la situation d'une personne qui a bénéficié d'apprentissages mais qui n'a pas acquis - ou qui a perdu - la maîtrise de la lecture et de l'écriture, en raison notamment d'apprentissages trop fragiles. Dès lors, cette personne ne possède pas les compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante et se trouve particulièrement **exposée au risque d'exclusion sociale**.

Souvent invisible, l'illettrisme est pourtant une réalité. **2,5 millions de personnes se trouvent en situation d'illettrisme**, soit 7 % des personnes ayant été scolarisées en France et âgées de 18 à 65 ans (source : Insee, enquête 2012 "Information et vie quotidienne").

Les évaluations menées dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) soulignent que, si **81,8 % des jeunes Françaises et Français de 17 ans ou plus sont des lecteurs efficaces**, **9,6 % sont en difficulté de lecture** parmi lesquels **4,1 % sont en grande difficulté**.

L'analphabétisme est la situation d'une personne qui ne sait ni lire ni écrire.

L'illettrisme est la situation d'une personne qui, ayant appris à lire et à écrire, en a complètement perdu la pratique.

❖ PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ILLETTRISME EN FRANCE

Sur le plan géographique	<ul style="list-style-type: none">• Certaines régions sont plus touchées que d'autres.• Le rural est plus concerné que l'urbain.• Ce sont surtout les zones rurales isolées mais également les zones de l'Education Prioritaire.
Sur le plan de l'âge	<ul style="list-style-type: none">• 50% ont plus de 45 ans.
Sur le plan socio-économique	<ul style="list-style-type: none">• 50% travaillent (donc 50% sont chômeurs ou retraités récents).• Les catégories professionnelles les plus touchées sont les ouvriers, les employés des petites entreprises et les précaires (CDD ou intérim).
Sur le plan scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Les illettrés se concentrent surtout dans les couches les plus âgées de l'échantillon observé.• Plus on est âgé, plus on court le risque d'être illettré.• D'ailleurs, les personnes « moins scolarisées » sont plus à risque puisque 51% n'ont été scolarisées qu'à partir de 6 ans et 39% ont arrêté l'école à la fin de l'école primaire.
Sur le plan institutionnel	<ul style="list-style-type: none">• La lutte contre l'illettrisme est un combat national qui engage de nombreux acteurs. On y trouve l'Etat, le monde associatif (AFEV ou la Ligue de l'enseignement), des partenaires publics voire le monde de l'entreprise (MEDEF).• C'est également un combat qui se mène sur plusieurs fronts : scolaire bien sûr mais également familial, culturel, socioprofessionnel.• Le travail en partenariat, en réseau, est essentiel pour être plus efficace.

❖ EVOLUTION

→ La transformation de notre système scolaire au cours des trente glorieuses (allongement de la scolarité, collège unique, etc.) ainsi que les crises économiques des années 1970-80 et leur corollaire, le chômage, nous ont progressivement fait prendre conscience du fait que :

- Une partie de notre jeunesse était en difficulté face aux apprentissages scolaires en général et à la maîtrise de la langue écrite en particulier (évaluations nationales dans le cadre de l'école ou dans le cadre des journées défense et citoyenneté par exemple).
- Ces difficultés se révélaient handicapantes dans leur vie postérieure d'adultes.

→ C'est dans ce contexte que prend sens la lutte contre l'illettrisme qui a été déclarée « Grande cause nationale » en 2013.

- Pour notre école, plus précisément, la question qui se pose est de savoir comment éviter de générer, par des pratiques pédagogiques inadéquates, des situations futures d'illettrisme. C'est la **question primordiale de l'apprentissage de la lecture** qui est ici en jeu, et particulièrement dans son versant « *compréhension* ».
- Le concept d'illettrisme est à relier enfin à la notion plus internationale de **littéracie** définie comme « *l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante* ». Le couple illettrisme/littéracie existe également pour le **domaine des nombres et du calcul** : on parle alors d'**innumérisme** et de **numéracie**.

❖ TEXTES DE REFERENCE

→ **Circulaire du 12 novembre 2013 « Prévenir l'illettrisme »** : Vise la prévention de l'illettrisme en la restituant dans le cadre du projet républicain d'émancipation de tous les citoyens.

↳ Elle présente **quatre nouvelles mesures centrées sur les acteurs de l'école** :

1. Mieux informer de l'ampleur du problème et des ressources disponibles.
2. Piloter de façon plus efficace les dispositifs existants.
3. Se rapprocher des familles.
4. Se rapprocher des autres acteurs intervenant sur le sujet : associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, entreprises, etc.

→ Ces mesures sont à rapprocher du **référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** et en particulier des compétences suivantes :

- Coopérer au sein d'une équipe.
- Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- Coopérer avec les parents d'élèves.
- Coopérer avec les partenaires de l'école.

Ce texte institue par ailleurs sur la nécessité de « garantir et sécuriser les apprentissages fondamentaux et permettre à chaque élève de construire un projet porteur de sens ».

→ **Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République** :

« [...] L'éducation nationale, les familles, les associations, les collectivités, chacun a un rôle dans la prévention de l'illettrisme. Il convient désormais de donner une impulsion nationale et d'accompagner la mise en cohérence du travail de tous les acteurs.

L'illettrisme demeure une réalité relativement méconnue, que les pouvoirs publics ont tardé à appréhender. Le Premier ministre a fait de la lutte contre l'illettrisme la grande cause nationale de l'année 2013. Le Gouvernement entend ainsi prendre la mesure d'un sujet qui suppose un engagement fort et une action concertée des ministères concernés ».

→ **Circulaire de rentrée 2015** : fixe l'objectif du renforcement de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment grâce à l'acquisition des langages.

❖ LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME, UN ENJEU SOCIÉTAL

« La lutte contre l'illettrisme représente un enjeu central pour la société française dans la mesure où il s'agit ni plus ni moins que de tenir la promesse égalitaire qui figure au coeur du pacte républicain : chacun doit pouvoir devenir un citoyen, dans la pleine acception du terme. Il s'agit donc, en luttant contre l'illettrisme, de faire en sorte que chacun puisse développer un projet de vie, avoir les moyens de subvenir à ses besoins matériels et culturels par son travail, et participer à la vie de la cité et aux décisions qui l'orientent. Aujourd'hui, ce projet est impossible sans une maîtrise suffisante de la langue et de la culture écrite. »

Les enjeux de ce combat se situent dans trois domaines :

✓ **Sur le plan professionnel** : aujourd'hui, les compétences qui permettent le développement professionnel ne sont plus celle de la première moitié du XX^{ème} siècle. Les technologies ont considérablement changé (numérique), les types d'emploi également (société de services) et les besoins des entreprises ont évolué en conséquence. Si, il y a un siècle, être illettré dans la France rurale et celle du plein emploi n'oblitérait pas forcément le déroulement harmonieux d'une vie professionnelle, **aujourd'hui, en revanche, il s'agit d'un handicap majeur pour trouver un travail, le garder et évoluer professionnellement.**

✓ **Sur le plan des relations sociales** : il ne va de même en dehors du travail. **L'importance prise par les réseaux sociaux** dans la communication entre amis, la place grandissante dans l'accès à l'information (presse en ligne), à la culture (billetterie électronique, e-commerce, par exemple) pénalisent sur le versant de l'insertion sociale également les personnes qui ont une maîtrise insuffisante de la langue écrite.

✓ **Sur le plan familial et scolaire** : comment accompagner la scolarité de ses enfants sans un accès suffisant au code écrit ? Comment leur transmettre le caractère crucial de la culture écrite pour pouvoir se développer harmonieusement au XXI^{ème} siècle, quand l'exemple qu'on leur donne tous les jours est plutôt celui d'une difficulté voire d'une absence de ce registre dans notre propre vie ? **En tant que parents, notre rapport à l'écrit conditionne celui que nos enfants construisent pour eux-mêmes.** Là aussi et dans une perspective transmission générationnelle, l'enjeu de la lutte contre l'illettrisme apparaît clairement.

❖ PREVENTION DE L'ILLETTRISME

➔ Tout commence à l'école :

↳ Ses **personnels** doivent prendre conscience de l'ampleur et de la gravité du phénomène et de leur rôle dans sa prévention. Les personnels de direction doivent porter à leur connaissance un certain nombre de données, de chiffres et d'outils, comme ceux fournis par le ministère de l'EN ou l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme).

↳ Des **dispositifs** existent, dans le cadre de la refondation de l'école : **scolarisation précoce et amélioration du ratio maître/élèves** (PDMQDC) dans les territoires les plus fragiles.

↳ Enfin, se pose la question des **méthodes d'enseignement** : L'approche par compétences et le socle commun nous apprennent que sans situations vraies destinées à les situer de manière authentique, les compétences de base ne font pas sens et de ce fait ne réussissent pas à s'ancrer durablement. *Etre compétent, c'est être capable d'utiliser en situation ses savoirs scolaires, de les mobiliser quand cela s'avère nécessaire, sans que quelqu'un nous les pointe du doigt ou les choisisse à notre place*, comme cela peut être le cas de façon très artificielle dans une leçon scolaire traditionnelle.

Faire des gammes oui, mais en comprenant le sens et l'utilité des automatismes et des mécanismes travaillés (autant en français, qu'en mathématiques, etc). Pour cela, la *pédagogie de projet et les projets pédagogiques* peuvent représenter une voie tout à fait intéressante.

↳ Le plan « Agir contre l'illettrisme » : l'École se mobilise

La prévention de l'illettrisme est au cœur des missions de l'éducation et commence en classe, dans les écoles et les établissements du second degré. Pour accompagner l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, de nouvelles mesures complètent celles qui existent déjà et qui ont montré leur efficacité. Le plan de mobilisation de l'éducation nationale "Agir contre l'illettrisme" porte sur :

- Une meilleure sensibilisation et une meilleure information des équipes éducatives
- La consolidation du pilotage du réseau "maîtrise de la langue"
- Le renforcement du lien entre l'École et les familles
- Le renforcement des partenariats

↳ Les actions de prévention de l'illettrisme pour les élèves de moins de 16 ans

La refondation de l'École a pour objectif **d'agir le plus précocement possible** pour lutter contre les inégalités et de favoriser des apprentissages durables et plus solides :

- Recrutement de **nouveaux maîtres**.
- **Formation des enseignants**.
- **Priorité à l'école primaire** : "plus de maîtres que de classes", scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les secteurs socialement défavorisés.
- **Redéfinition des missions de l'école maternelle** et mise en œuvre à la rentrée 2015 du nouveau programme de l'école maternelle qui vise prioritairement la réduction des écarts langagiers pour prévenir les difficultés et lutter contre les inégalités.
- **Redéfinition des cycles d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des programmes de l'école élémentaire et du collège** mis en œuvre à la rentrée 2016.
- **Renforcement des liens entre école maternelle et école élémentaire, école et collège, collège et lycée**, pour favoriser la continuité des apprentissages et accompagner les transitions d'un cycle à un autre
- **Evaluation des élèves de cours élémentaire deuxième année (CE2)**, afin de permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de proposer des réponses adaptées aux besoins des élèves.
- **Mobilisation des apports de la recherche et mutualisation des actions** notamment dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.
- En relation avec la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, **renforcement de la place de la langue française dans la construction de la pensée et de la citoyenneté**, notamment à travers l'apprentissage de l'argumentation, du jugement et du débat, tant à l'oral qu'à l'écrit.

« Le rôle de l'École est de favoriser l'entrée dans le langage et son appropriation à travers l'expression orale, puis de permettre à tous les enfants d'apprendre à lire, à comprendre les textes, à s'exprimer à l'oral et à l'écrit de manière fluide et efficace. Tout au long de la scolarité, les apprentissages qui permettent d'acquérir une bonne maîtrise de la langue française se poursuivent, dans l'ensemble des disciplines. Des dispositifs d'aide sont prévus pour accompagner les élèves les plus fragiles et garantir des apprentissages plus solides. »

➔ La lutte contre l'illettrisme après l'âge de la scolarité obligatoire

Les jeunes âgés de 17 ans et plus passent **un test de compréhension de l'écrit lors de la journée défense et citoyenneté (JDC)**. Ce test permet de repérer les jeunes en difficulté avec la maîtrise de la lecture et la compréhension de l'écrit. Les jeunes scolarisés qui se trouvent dans cette situation bénéficient d'un **accompagnement renforcé dans les établissements dont ils dépendent**. Un travail est en cours pour offrir à ceux qui ne sont plus scolarisés des possibilités de réapprentissage, notamment par le biais des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

➔ Les actions de lutte contre l'illettrisme en lien avec les familles et les partenaires

↳ **La prévention de l'illettrisme doit être menée dans une relation de confiance avec les familles**, grâce à un dialogue entre l'École et les parents, afin d'accompagner au mieux l'enfant en difficulté, tout particulièrement dans les secteurs touchés par la grande pauvreté.

↳ Les **actions éducatives familiales (AEF)** jouent un rôle important dans la fédération des actions qui s'adressent aux parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique et à leurs enfants.

↳ Les partenaires de l'École pour agir contre l'illettrisme

Le ministère de l'éducation nationale développe des actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs, et notamment le monde associatif, à destination des enfants et des adolescents. L'accès aux livres et à la lecture, le goût des mots et le plaisir du texte sont favorisés.

- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
- Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE)
- La ligue de l'enseignement
- Lire et faire lire
- Syndical national de l'édition (SNE)
- Fondation SNCF
- Fédération française de scrabble.

« Pour être efficace en la matière, l'école a besoin de ses partenaires. Elle doit se rapprocher des familles tout comme des autres acteurs intervenant sur le sujet : associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, entreprises. Se rapprocher des familles afin de les réconcilier avec l'École, de les aider à surmonter leurs fragilités sur le plan de l'écrit et par là même d'être plus en capacités d'accompagner leurs enfants au cours de leurs apprentissages et de leur scolarité.

Pour ce qui est des partenariats, il s'agit de coordonner davantage l'action de l'école et celle des associations engagées dans la lutte contre l'échec scolaire, celle des collectivités territoriales intervenant par exemple dans le domaine du périscolaire et celle des entreprises par le biais de leurs fondations. Le cadre récent de la réforme des rythmes scolaires, en ce qu'il réorganise le temps de l'enfant en permettant de réarticuler ses différents temps, scolaire et périscolaire en particulier peut être le cadre le plus approprié pour renforcer ces partenariats. »

➔ Les journées nationales d'action contre l'illettrisme

Les journées nationales d'action contre l'illettrisme sont organisées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), dans le prolongement de la Grande cause nationale attribuée en 2013 à la lutte contre l'illettrisme.

En 2016, elles se déroulent sur l'ensemble du territoire du **5 au 10 septembre**.

Elles ont pour vocation : de susciter une prise de conscience sur le phénomène de l'illettrisme, de montrer qu'il est possible d'en sortir à tout âge, de proposer des manifestations, portes ouvertes, débats, rencontres et témoignages pour faire connaître les actions et formations qui existent sur tout le territoire français en direction de personnes illettrées.

Conclusion

« L'illettrisme est donc **l'affaire de l'école**, d'une école plus ouverte sur le monde, d'une école capable de travailler avec les autres acteurs concernés. Cette ouverture de l'école sur son environnement institutionnel et humain se double d'une ouverture pédagogique par l'adoption de méthodes d'enseignement plus en phase avec les pratiques sociales de référence. C'est à la condition de cette double ouverture que l'école pourra contribuer à cet enjeu central pour notre pays en ce début de XXIème siècle : la prévention et la lutte contre l'illettrisme ».

« **Toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite**, toutes **celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire**, participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire. »